

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 08 OCT 2025

DECRET N°25 - 120 /PR

Portant nomination du Coordonnateur de
l'Action Gouvernementale dans l'Ile
Autonome de Ndzuwani

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret 06-061/PR du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret N°03-081/PR du 13 août 2003 portant réorganisation générale des missions et services de la Présidence de l'Union ;
- VU le décret N°06-150/PR du 28 août 2006, portant missions, organisation et fonctionnement des services de la Présidence de l'Union des Comores au niveau de Ndzuwani et de Mwali ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

D E C R E T E :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **RASTAMI MOUHIDINE**, est nommé Coordonnateur de l'Action Gouvernementale dans l'Ile Autonome de Ndzuwani.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani